

Flattr sur mon blog

Stéphane Bortzmeyer

<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 7 janvier 2014. Dernière mise à jour le 8 janvier 2014

<http://www.bortzmeyer.org/flattr.html>

Si vous regardez attentivement en bas des pages de ce blog, vous trouverez désormais un bouton Flattr. Pourquoi ? À quoi sert-il ?

Un des problèmes les plus difficiles du Web est la **rémunération des créateurs**. Cette rémunération est importante, non pas que je craigne que le Web diminue dramatiquement de taille si on ne payait pas les créateurs (la plupart ne sont pas payés aujourd'hui et le Web est quand même très gros) mais parce que je trouve que c'est une question de justice : créer du contenu intéressant prend du temps, de la compétence et des efforts, et il est normal d'avoir une rémunération pour cela. Aujourd'hui, quels sont les possibilités de rémunération pour un blogueur ? Il y en a plusieurs, que certains blogueurs combinent. (Je parle du point de vue du blogueur car c'est celui que je connais bien mais la presse en ligne, par exemple, a un problème très proche, regardez ce que propose [reflets.info](http://reflets.info/a-propos-2/) <<http://reflets.info/a-propos-2/>>.)

- Il peut faire cela le soir en dehors du temps de travail. Cela limite évidemment la quantité et la qualité de la production : le soir, les prolétaires sont fatigués.
- Il peut avoir un patron compréhensif, voire encourageant, qui le laisse bloguer pendant le travail, ou même le paie pour cela. C'est évidemment fragile car l'employeur peut changer d'avis.
- Il peut trouver un mécène, un riche qui va donner de l'argent à une association ou une personne pour leur permettre de bloguer. Cela ne va pas forcément dans le sens de l'indépendance du blogueur...
- Il peut être un riche oisif, à qui un héritage non mérité permet de bloguer sans travailler. Le principal problème est qu'il faut une vieille tante riche sans enfants.
- Il peut mettre de la publicité sur son blog. Cela ne rapporte pas tant que cela, cela insupporte les visiteurs (la publicité est l'une des plaies de la société) et, au lieu d'être dépendant d'un mécène, on l'est d'une régie publicitaire.
- Il peut faire payer l'accès à son blog, via un abonnement. Je n'ai pas de problème moral contre cela mais un gros problème pratique : cela rend difficile ou impossible le partage de contenu, qui est quand même à la base du Web. Envoyer un simple lien à des amis devient impossible, si on est abonné à ce site et qu'ils ne le sont pas. Et puis, c'est lourd de s'abonner pour un blog qu'on ne visitera que de temps en temps.

- Il peut enfin demander des contributions volontaires, comme les chanteurs dans le métro. Mais on se heurte alors au problème du manque de moyens techniques pour permettre des petits paiements simples, rapides et où on ne laisse pas sa chemise en frais de transaction. C'est cette dernière voie que j'ai choisi d'explorer, d'abord avec Flattr.

Le principe de Flattr est le suivant : on s'inscrit sur leur site <<https://flattr.com/>>, on peut alors recevoir des « *flattr* » (des flatteries ?) et, si on a déposé des fonds, en envoyer. Pour déposer des fonds, on a droit aux classiques cartes de crédit, à PayPal et même aux bitcoins. Lorsqu'on se promène sur un site Web et qu'on voit le bouton Flattr, on clique dessus, et le titulaire du bouton est « flattrisé » et verra son compteur augmenter. Au delà d'une certaine valeur, il pourra même retirer des fonds. Cela marche aussi, sans avoir à ajouter de boutons, pour des services comme GitHub (quand un utilisateur de Flattr « *starre* » un dépôt, son titulaire est « *flattrisé* »). Ainsi, en novembre 2013, j'ai gagné pas moins de 0,19 € uniquement avec Twitter (chaque mise en favori « *flattr* »).

J'ai donc décidé de sauter un pas et de tenter Flattr sur mon blog. (Cela a posé des problèmes techniques avec le format XHTML de mon blog, le code du bouton proposé par Flattr n'étant pas compatible.) Ouvrez des comptes Flattr, déposez-y un peu d'argent et, si un article vous plaît, cliquez sur le bouton Flattr en bas, je vous remercie d'avance.

Je n'utilise plus le bouton par défaut de Flattr : il fait systématiquement une requête vers les serveurs de Flattr pour chaque visite. Cela peut poser des problèmes à certains de mes visiteurs, de se voir ainsi suivis par Flattr. Je l'ai donc remplacé par un bouton statique qui ne charge rien si on ne clique pas.

Je ne suis pas du tout juriste, mais, a priori, je suppose que je vais devoir déclarer mon compte Flattr comme compte à l'étranger (pour ne pas faire comme Cahuzac) et qu'il faudra que j'intègre mes gains Flattr (dont je ne pense pas qu'ils seront colossaux...) dans ma déclaration de revenus. Sur la fiscalité des dons en France, Éric D. <https://twitter.com/edas_public> suggère ses articles « Un don, ça se déclare comment ? » <<https://n.survol.fr/n/un-don-ca-se-declare-comment>> » et « Et si...oui mais en fait non. » <<https://n.survol.fr/n/et-si-oui-mais-en-fait-non>> » dont les conclusions sont assez pessimistes (la fiscalité ne permet pas de faire des microdons simplement). La documentation officielle est en ligne <http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup?espId=1&typePage=cpr02&docOid=documentstandard_2815&temNvlPopUp=true> et est manifestement conçue uniquement pour un petit nombre de dons importants (et uniquement entre gens qui se connaissent <http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup?espId=1&typePage=cpr02&docOid=documentstandard_2813&temNvlPopUp=true>, oubliant les dons par des inconnus), pas par beaucoup de microdons, sans pour autant exclure explicitement les dons en dessous d'un certain montant. Enfin, les dons ne sont pas imposés comme des revenus (taxation progressive, avec un taux qui augmente avec le revenu) mais d'un taux fixe, et colossal (60 %). En pratique, il n'y a pas de problèmes aujourd'hui parce que tout cela se passe « sous le radar » (les gens qui touchent 10 € par mois avec Flattr ne le déclarent pas et le fisc a autre chose à faire que de les poursuivre) mais si ce mécanisme de financement de la création se répandait, il y aurait de vrais problèmes fiscaux. Autre possibilité, les déclarer comme revenus non commerciaux, comme c'est apparemment possible pour les bitcoins <<http://benjamin.sonntag.fr/Bitcoin-et-declaration-de-revenu-en-France-une-reponse>>. Sinon, les gens de Tipeee (un autre système de rémunération, basé en France) ont fait une page très détaillée sur le sujet <<https://www.tipeee.com/about/questions-juridiques-et-fiscales>>.

Et est-ce que Flattr n'a pas des défauts ? Si, certainement, commission trop élevée, système centralisé... Il y a eu une bonne discussion sur SeenThis <<http://seenthis.net/messages/199578>> sur ces sujets.

Autres articles sur Flattr et les microdons :

- « Ce besoin de reconnaissance » <<http://namok.be/blog/?post/2013/07/23/ce-besoin-de-reconn>>

- « [Flattr-ies et Kurbettes](http://www.davduf.net/Flattr-ies-et-Kurbettes.html) » qui explique bien le fonctionnement de Flattr et note que les chances de vivre uniquement de « flattries » sont limitées (mais, personnellement, je n'en demande pas tant).
- « [La monnaie électronique, 33 questions à Lionel Dricot \(alias Ploum\)](http://www.framablog.org/index.php/post/2013/11/18/ploum-et-la-monnaie-electronique) », à propos de Flattr et Bitcoin.

Je compte aussi dans le futur tester d'autres possibilités comme de demander des bitcoins comme on peut avec Bitcoin Tips <http://terk.co/wordpress-bitcoin-tips-plugin/>.